

**Date de la Convocation**

5 décembre 2022

**Date de l’Affichage**

5 décembre 2022

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 2

**Objet de la délibération**

Autorisation donnée au  
Maire de demander la  
subvention DSIL 2023  
Pour la construction d’un  
centre technique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL  
2022-37 SEANCE DU 9 décembre 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,  
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints**,  
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Daniel MATHE, **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS et REPRESENTES**

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,  
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT

**ABSENTS NON REPRESENTES**

Mme Marie CORNET-VERNET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Pascale BACQUET

Le conseil municipal,

Constatant la nécessité de procéder à la construction d’un centre technique municipal, autonome en énergie, d’une aire de jeux pour les enfants et de bornes publiques de recharge de véhicules électriques.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour donner au Maire l’autorisation de demander la subvention DSIL 2023 au titre de la réalisation de ce projet.

VU le code général des collectivités locales,

Et après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** le Maire à solliciter et à signer la DSIL 2023 (Dotation de soutien à l'investissement), dans le cadre de la construction d'un centre technique municipal, autonome en énergie, d'une aire de jeux pour les enfants et de bornes publiques de recharge de véhicules électriques. Le montant de l'opération est estimée à 650 000 € ht soit 780 000 € ttc.

Fait à Boissettes, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Pascale BACQUET



Le Maire,  
Thierry SEGURA

